

Conseil du 12 juillet 2019 20h30

Ordre du jour

- 1- Choix entreprises Travaux de mise en accessibilité de la mairie, « création d'une place handicapée »
- 2- Choix prestataire lave-vaisselle pour l'office de la salle des Fêtes
- 3- Finalisation préparation du 14 juillet 2019,
- 4- Question diverses

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter à l'ordre du jour :

↳ **De nommer la place au nom de M. Hubert Baufumé .**

- ↳ Monsieur le maire informe les membres du conseil, que dans le cadre d'une visite de La Direction départemental des Territoires concernant l'agenda accessibilité, il s'avère que la mairie qui est un établissement recevant du public inscrit dans l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) doit réaliser une place handicapée devant la Mairie.
Après avoir demandé un complément de devis par l'entreprise RTL, il s'avère que celui de l'entreprise RBTP répond plus aux exigences de l'ADAP.
Après présentation des différentes prestations aux membres du conseil, le prestataire retenu est l'entreprise RBTP pour un montant H.T de 15 418.30 €.
Monsieur le maire informe également le conseil qu'une demande de subvention a été faite auprès des services préfectoraux de la Vienne.
- ↳ Monsieur le maire présente plusieurs devis concernant l'équipement d'un lave-vaisselle pour l'office de la salle des fêtes et propose aux membres du conseil de choisir le prestataire et délibérer sur les achats.
Un débat s'instaure au sein du conseil municipal concernant de possible changement de norme qui pourrait générer des coûts supplémentaires, il est proposé d'étudier ce supplément avant d'engager les dépenses liées à cet achat.
Le conseil décide de reporter ce point lors d'un prochain conseil.
- ↳ Finalisation de la Préparation du 14 juillet 2019, les achats de victuailles sont effectués, un espace sera réservé pour la fabrication des sandwiches.
- ↳ Dénomination d'un espace au nom de : Hubert BAUFUMÉ, le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés de baptiser « Place Hubert BAUFUMÉ » l'espace à proximité de la Mairie.

↳ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu du Département de la Vienne concernant les potentielles révisions des limitations de vitesse sur les réseaux routiers départementaux et communaux afin de connaître la position de la commune sur cette proposition à savoir retour à 90 km/h, maintien à 80km/h ou limitation à 70.

Le Maire

B.JAMAIN

